RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan et compte de résultat

SARL 1001 VERTUS
en cours de liquidation
au capital de 900 euros
Siège social : [redacted]
840 638 522 – RCS DOUAI

Certifiés conformes par le liquidateur

Actif			Au 31/01/2025 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/08/2024
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				1 340
		Avances et acomptes				
		TOTAL				1 340
	Immobilisations financières[2]	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL				
Total de l'actif immobilisé						1 340
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances[3]	Clients et comptes rattachés				
		Autres créances				
		Capital souscrit et appelé, non versé				396
		TOTAL				396
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	3 717		3 717	9 704
		TOTAL	3 717		3 717	9 704
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant			3 717		3 717	10 101
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			3 717		3 717	11 441

Renvois : (1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan et compte de résultat

SARL 1001 VERTUS

Passif

		Au 31/01/2025	Au 31/08/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé :)		900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires	90	90
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	7 004	5 775
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-3 377	1 229
	Situation nette avant répartition	3 717	7 994
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**3 717**	**7 994**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		838
	Total		**838**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 160
	Dettes fiscales et sociales		448
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total		**2 608**
	Produits constatés d'avance		
	[redacted]		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance		3 446
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**3 717**	**11 441**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an		
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		3 446
	(3) dont emprunts participatifs		

MH

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan et compte de résultat

SARL 1001 VERTUS

					Du 01/09/2024 Au 31/01/2025 5 mois	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024 12 mois
			France	Exportation		
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises					
	Production vendue : - Biens					
	- Services					14 690
	Chiffre d'affaires net					14 690
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
	Autres produits					67
				Total		14 758
Charges d'exploitation (2)	Marchandises	Achats				
		Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats				431
		Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)				2 360	8 557
	Impôts, taxes et versements assimilés				195	325
	Salaires et traitements					2 232
	Charges sociales					652
	Dotations d'exploitation	· sur immobilisations	amortissements		407	1 029
		· sur actif circulant	provisions			
		· pour risques et charges				
	Autres charges					10
				Total	2 963	13 238
				Résultat d'exploitation A	-2 963	1 519
Oper. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré			C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)					
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
				Total		
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)					
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
				Total		
				Résultat financier D		
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)			E	-2 963	1 519

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan et compte de résultat

SARL 1001 VERTUS

			Du 01/09/2024 Au 31/01/2025 5 mois	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		955	
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total	955	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		437	62
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		932	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	1 370	62
	Résultat exceptionnel	F	-414	-62
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H		228
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			-3 377	1 229

(1) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
incidence après impôt des corrections d'erreurs

(2) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
incidence après impôt des corrections d'erreurs

(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(4) Dont produits concernant les entités liées

(5) Dont intérêts concernant les entités liées

1001 VERTUS
Société à responsabilité limitée en cours de liquidation
au capital de 900 euros
Siège social : [redacted]
840 638 522 – RCS DOUAI

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 03 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le trois mars
A 18h00,

Les associés de la société 1001 VERTUS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 900 euros, divisé en 900 parts, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social, sur convocation amiable de la gérance.

Sont présents

Monsieur Francis HAMARD, possédant 300 parts
Monsieur Miguel HAMARD, possédant 300 parts
Monsieur Matthieu HAMARD, possédant 300 parts
Seuls associés de la société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, et que l'assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Miguel HAMARD, liquidateur.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Approbation des résolutions portant attribution aux associés,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- le compte définitif de liquidation,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

[redacted]

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du liquidateur.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport et le compte définitif tel qu'il est présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le solde positif de liquidation s'élevant à 3.717 euros, par l'attribution d'une somme nette de 4,13 euros à chaque part sociale.

En conséquence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder à cette répartition entre les associés.

Il est rappelé que le boni de liquidation est imposé entre les mains des associés comme un revenu distribué. Pour les associés personnes physiques, le boni de liquidation est soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 % ou, sur option globale du contribuable, au barème progressif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les opérations de liquidation de la Société sont terminées, donne quitus entier et sans réserve au liquidateur, et lui accorde décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence des décisions qui précèdent, prononce la clôture de la liquidation de la Société à compter rétroactivement du 31 janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FH MH MH

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente Assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

[redacted]

Monsieur Miguel HAMARD

[redacted]RD

FH MH MH